

Image not found or type unknown



Délais pour se remarier après un divorce

Par **fouadetnelly**, le **08/06/2008 à 21:07**

Bonsoir, rnrnJe suis actuellement séparée de mon mari Rachid, depuis quatre mois, nous étions mariés depuis huit ans.rnrnNous avons rdv le 17 juin avec un avocat pour lancer le divorce.rnrnMa question est la suivante : rnrnAprès l'annonce officielle du divorce, y a t il un délais avant de pouvoir se remarier ???rnrnMerci

Par **ly31**, le **08/06/2008 à 21:10**

Bonsoir,rnrnSi vous vous êtes mariée en France, il n'y plus de délai pour se remarier (le délai de viduité = 300 jours n'existe plus)rnrnJe vous souhaite bon couragernrnlly31